

BAREMES HONORAIRES NON TARIFES

(Article L444-1 Code de Commerce)

Nous vous rappelons qu'une provision doit être versée préalablement à l'accomplissement de toute prestation et que le coût des actes est payable d'avance.

Un droit de consultation est perçu pour tous conseils ou renseignements demandés.

- **Consultation juridique générale non écrite** (la demi-heure) : 150,00 Euro hors taxe.
- **Consultation spécifique** (baux, etc...) : 300,00 Euro hors taxe minimum.
- **Consultation écrite d'ordre juridique générale** : Sur devis.
- **Baux (S.S.P)** : 3% hors taxe calculé sur le montant des loyers cumulés hors charges sur 3 ans limités à 1500,00 Euro hors taxe.
- **Etablissement d'un acte S.S.P** : Sur devis (suivant sa nature).
- **Honoraires de rédaction (assignation, congés)** : 400,00 Euro hors taxe.
- **Représentation en saisie des rémunérations / commission de prévention des expulsions** : 150,00 Euro hors taxe l'audience.
- **Sommation interpellative** : 250,00 Euro hors taxe (hors cas particuliers).
- **Enrôlement** : 15,00 Euro hors taxe (hors cas particuliers).
- **Procès-verbal de constat autre que locatif et hors urgence** :
300,00 Euro hors taxe la première heure, hors vacation suivant temps passé (Hors frais de déplacement, de secrétariat et de photographie).
250,00 Euro l'heure supplémentaire (toute heure commencée étant due).

Le barème des principaux frais et honoraires règlementés est à la disposition des clients et consultable sur demande, auprès du secrétariat d'accueil.